

ne, de cette prière. Nous l'avons présentée comme une guirlande admirable formée de la Salutation Angélique et de l'Oraison Dominicale, enrichie de la méditation. Nous avons fait remarquer que le Rosaire est d'une pratique facile. Nous nous sommes appliqué à en exalter la grandeur. Pour témoigner à jamais en quelle faveur Nous tenons ce genre de piété, Nous avons décrété que la solennité du Rosaire, avec son office, serait célébrée dans toute l'Eglise comme fête double de seconde classe. Nous avons voulu que le mois d'octobre tout entier fut consacré à cette dévotion. Enfin, Nous avons ordonné qu'on ajoutât aux Litanies de Lorette l'invocation *Reine du Très Saint Rosaire*, comme l'augure de la victoire qui doit couronner les luttes actuelles.

Il Nous restait à démontrer quel prix, quelle éminente dignité s'attachent au Rosaire de Marie en vertu des avantages et privilèges abondants accordés à cette dévotion, et surtout du trésor merveilleux d'indulgences dont elle est enrichie. C'est pourquoi, persuadé que ces grâces et ces indulgences contribuent à rendre plus étincelante la couronne de Marie et à l'orner des bijoux les plus précieux, Nous avons résolu de publier une *Constitution* relative aux droits, privilèges, indulgences dont jouissent les associations du Très Saint Rosaire.

Puisse cette *Constitution* être un témoignage de notre amour pour la très auguste Mère de Dieu....

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 septembre de l'année 1898, de Notre Pontificat la vingt et unième."

LÉON XIII, PAPE.

Lettre du T. R. P. Provincial

Au T. R. P. Adam, Vicaire Provincial et Prieur.

St-Hyacinthe, le 9 octobre 1898.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Une triste nouvelle vient nous arracher aux douces et consolantes impressions que les fêtes commémoratives de la fondation du couvent de St-Hyacinthe avaient laissées dans nos âmes. Le T. R. P. Faucillon, Vicaire Provincial pendant la durée de mon absence, m'apprend par une dépêche en date d'hier la mort du R. P. Thomas Morard.

Atteint, depuis quelques mois, d'une maladie de lan-